

à une telle action. Il est certain que l'auteur anglais du livre, en la rapportant, n'a pas censuré la somme dont M. Martin bénéficiait. Il va sans dire que cette action n'a pas été une infraction aux lois ; au contraire, elle a été bien reconnue par le roi d'Oude (où M. Martin demeurait alors) et sanctionnée par les coutumes du pays. Il n'y avait dans le royaume aucune loi limitant le taux de l'intérêt, et il est bien certain que les gens riches du pays n'auraient pas voulu demander moins de 20 ou de 25 pour 100 pour un tel service. C'est en raison du haut caractère de M. Martin, de la confiance que les habitants ont mise en lui et de sa modération qu'il a joui des avantages qui auraient été certainement refusés à un homme moins estimé. »

Le roi d'Oude, ainsi que le dit M. Malleson, reconnaissait comme licites les dépôts dont nous parlons, et s'il y avait eu dans ce fait quelque chose de blâmable à reprocher au dépositaire, les faveurs du nabab lui auraient été évidemment retirées ; or, dans cette terre classique des intrigues jalouses, il les conserva jusqu'à la fin de sa vie, avec la confiance et l'estime de tous.

Martin, devenu possesseur d'une grande fortune, l'employait à faire du bien autour de lui et en France, où, pendant la révolution, il envoya de fréquents secours à ses parents. Façonné au faste de l'Orient, il voulut avoir une demeure digne de sa haute position et qui lui permit de satisfaire ses goûts pour les expériences scientifiques, expériences dans lesquelles il cherchait toujours une application utile pour les arts ou pour l'industrie.

Le palais qu'il se fit construire sur les bords de la rivière Guwnter, à Lucknow, près du parc d'artillerie, dont il avait la direction, existe encore aujourd'hui. C'est un édifice aux proportions grandioses et originales.